

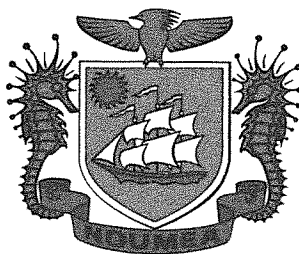
(N)

502

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	:	27	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de votants (15 procurations)	:	42	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
SORTIE DE : M. G. YANNO			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
			Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/502

émettant un vœu relatif à l'entretien des terrains appartenant à la Nouvelle-Calédonie sur le territoire de la commune de Nouméa et à la gestion de l'habitat insalubre

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa et notamment son article 15,

VU le vœu déposé par Monsieur Jean-Claude BRIAULT le 12 mars 2018,

La commission conjointe de l'Environnement et du Développement Durable / Prévention et Sécurité / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

EMET LE VŒU :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal émet le vœu :

- que la Nouvelle-Calédonie s'engage à effectuer un débroussaillage de ses terrains sis sur la commune de Nouméa, et en particulier à l'Île Nou,
- que la Nouvelle-Calédonie mette en place un programme sur vingt ans de résorption de l'habitat insalubre.

ARTICLE 2 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au Congrès et au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Congrès et au gouvernement
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P.	- 1
D.A.J.M. (CCM)	- 1
D.P.M.	- 1
C.C.A.S.	- 1
D.P.V.	- 1
CONGRES N-C	- 1
NOUVELLE-CALEDONIE	- 1

Le Maire,

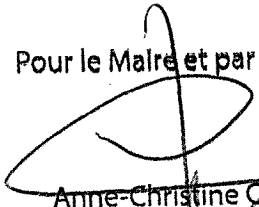
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
et notifié le **15 JUIN 2018**
~~et ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTEL
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Jean-Claude BRIAULT
Conseiller Municipal
Ville de Nouméa

Nouméa le 12 mars 2018

A

Madame le Maire de Nouméa

Objet : dépôt d'un vœu pour la séance du Conseil municipal du 12 mars 2018

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le texte du vœu que je dépose pour la séance du Conseil municipal du 12 mars 2018.

Ce vœu concerne la sécurité de notre ville et plus particulièrement le débroussaillage des terrains de Nouville appartenant à la Nouvelle-Calédonie ainsi que les solutions à apporter à l'habitat insalubre sur ces terrains.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération et de mes sentiments les meilleurs.

Bimata.

Jean-Claude Briault

PROPOSITION DE VŒU

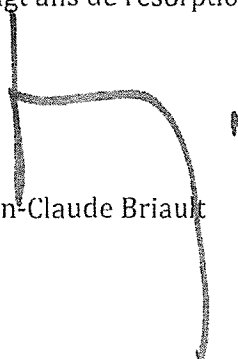
déposée par Jean-Claude Briault, Conseiller municipal,
relatif à l'entretien des terrains appartenant à la Nouvelle-Calédonie sur le territoire de la commune de Nouméa et à la gestion de l'habitat insalubre y installé.

Faisant suite aux propositions que j'ai formulées sur les mesures de restauration de la sécurité dans la ville de Nouméa, propositions énoncées lors de la séance de Conseil municipal consacrée au débat d'orientation budgétaire, et notamment concernant le partenariat cité avec la Nouvelle-Calédonie,

Visant plus particulièrement la demande que les terrains appartenant à la Nouvelle-Calédonie, en particulier, sur l'île Nou, fassent l'objet de mesures de gestion "en bon père de famille",

Le Conseil Municipal de Nouméa émet le vœu :

- que la Nouvelle-Calédonie effectue un débroussaillage de ses terrains sis sur la commune de Nouméa, et en particulier à l'île Nou,
- que la Nouvelle-Calédonie mette en place un programme sur vingt ans de résorption de l'habitat insalubre installé sur ces terrains.



Jean-Claude Briault